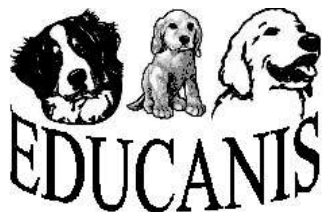


REGLEMENT DES CONCOURS D'OBEISSANCE (Programme F.C.I.)



Directives de Jugement



CENTRALE
CANINE

COMMISSION
D'UTILISATION
NATIONALE
CHIENS
DE BERGER
ET DE GARDE

2016

L'obéissance (OB) enseigne à un chien comment agir de manière coopérative et contrôlée. L'accent devrait être mis sur l'obtention d'une bonne relation entre le chien et son conducteur, sur la volonté du chien à obéir même à une certaine distance du concurrent. Conducteur et chien doivent afficher une relation harmonieuse.

Ces règles et directives sont établies pour promouvoir la discipline « obéissance » et encourager les compétitions à travers les frontières nationales.

Ces règles et directives sont mises en place pour les concours d'obéissance dans les pays dont les Organisations Canines Nationales ont décidé de les appliquer.

Dans les compétitions internationales avec CACIOB, les règles de la classe 3 doivent être suivies à partir du 01/01/2016.

Des résultats d'autres épreuves d'obéissance avec des performances différentes répondant à des exigences équivalentes doivent être reconnus.

1. Règles sur l'organisation, la participation, la gestion et les jugements des épreuves d'obéissance et des compétitions

1.1 Organisation officielle des épreuves et des concours d'obéissance.

Chaque pays, membre de la FCI, décide quels sont les clubs et associations habilités à organiser des épreuves et des compétitions d'obéissance officielles.

1.2 Règles et directives nationales

Il est recommandé que chaque Organisation Canine Nationale (Kennel Club) publie sur son site Internet toutes les informations nécessaires concernant les règles nationales, les exigences nationales particulières, les textes législatifs relatifs à l'entrée des animaux sur le territoire pour les épreuves ainsi que les frais d'entrée et les comptes bancaires associés afin de faciliter la participation des concurrents de tous les pays membres de la FCI.

Il est recommandé que les concurrents participant à une compétition soient informés au préalable de tous les détails nécessaires concernant la compétition ainsi que des exigences nationales particulières en leur envoyant un mémo (feuille de renseignements).

1.3 Conditions de participation aux classes d'obéissance.

Les conditions de participation aux épreuves d'obéissance sont celles éditées par le pays d'appartenance du chien et celles du pays où a lieu la compétition. Le règlement national indique quels chiens sont autorisés à concourir dans des épreuves d'obéissance (classes 1, 2 et 3). Les conditions d'admission à concourir doivent être publiées sur le site internet du pays.

L'âge auquel on peut concourir en classe 1 doit être précisé dans le règlement national de chaque pays. Le chien doit cependant avoir au moins 10 mois si toutefois les règles nationales du pays d'accueil ou du pays d'origine du chien n'en décident pas autrement. En classe 3, le chien devra avoir au moins 15 mois.

Il appartient à chaque pays de définir les différentes classes reconnues sur le plan national et de définir les conditions que le chien doit remplir pour concourir dans une classe donnée. Cependant, pour participer à une compétition internationale, le concurrent et le chien (ensemble) doivent avoir participé 1 fois au moins aux épreuves de la classe précédente la plus haute (classe 2 ou une classe avec les mêmes exercices) dans leur propre pays.

Il appartient à chaque pays de décider combien de fois un chien peut concourir dans une classe après avoir obtenu son premier excellent. Cette information doit être disponible sur le site internet national. Si un chien a concouru dans une classe donnée, il ne peut plus concourir dans une classe inférieure. **(Voir article 2.4 des règles nationales).**

1.3.1. Santé

Les chiens aveugles, contagieux ou souffrants de maladies infectieuses ou parasitaires (ankylostomes, gale ou toute autre vermine), tout comme les chiens agressifs, ne peuvent participer aux épreuves d'obéissance. Les chiens blessés, cousus, ayant des bandages, ne sont pas autorisés à participer aux épreuves.

1.3.2. Antidopage et Règles de vaccination

Les règles de vaccination et de lutte antidopage sont celles du pays d'origine du chien et du pays où se déroule le concours.

Elles doivent être publiées sur le site Internet du pays où se déroulent les épreuves.

1.3.3. Agressivité

Les chiens agressifs ne sont pas admis dans l'enceinte de la compétition. Le juge disqualifiera tout chien qui attaque ou tente d'attaquer une personne ou un autre chien. L'incident sera noté dans le carnet de travail du chien et un rapport devra être envoyé à l'Organisation Canine Nationale représentée par le chien et à celle du pays organisateur.

1.3.4. Chiennes en chaleur et chiennes en gestation

Les femelles en chaleur sont autorisées à concourir en fonction des règles du pays organisateur. Cette information doit apparaître sur le site Internet du pays organisateur de l'épreuve. Cependant, les femelles en chaleur passeront en dernier. Elles doivent rester en dehors de l'aire de compétition et des environs jusqu'à ce que tous les autres chiens aient fini leurs exercices.

La règle générale est que les femelles qui doivent mettre bas dans les 4 semaines et celles qui viennent de mettre bas depuis moins de 8 semaines avant le jour du concours doivent être exclues de la compétition.

Les règles nationales peuvent indiquer une autre tolérance. Cette information doit apparaître sur la page Internet du pays organisateur de l'épreuve.

1.3.5. Les changements d'apparence

Les chiens, dont la queue a été coupée ou les oreilles essorillées ou qui ont d'autres modifications d'ordre esthétique sont admis uniquement en conformité avec les dispositions légales de leur pays d'origine et du pays organisateur des épreuves.

Toutes les restrictions relatives à l'apparence du chien doivent être indiquées dans les règles nationales et doivent être publiées sur le site internet du pays.

1.3.6. Chiens castrés ou stérilisés

Les chiens castrés ou stérilisés sont autorisés à concourir. **(Voir article 2.1 des règles nationales)**

1.3.7. Contrôle des chiens

Si nécessaire, le juge peut examiner le chien en dehors du ring avant le début de la compétition. Les règles nationales peuvent exiger que tous les chiens soient contrôlés.

1.3.8. Autres règles

Si un concours d'obéissance est organisé dans le cadre d'une exposition canine, on ne peut pas obliger le chien à participer à l'exposition canine.

Les règlements nationaux peuvent définir si une inscription spécifique et une appartenance à un club canin peuvent être exigées.

1.4 Conditions pour juger des compétitions d'obéissance.

Les juges des compétitions d'obéissance doivent avoir l'expérience nécessaire et être habilités par l'organisation canine nationale de leur propre pays. **(Voir article 5.1 des règles nationales)**

(Les qualifications et les compétences linguistiques des juges invités par d'autres pays seront vérifiées par leur Organisation Canine Nationale)

Suspension pour cause de probabilité de partialité : les réglementations nationales définissent les suspensions pour cause de probabilité de partialité.

Lors de concours internationaux avec CACIOB, les règles de suspensions de la FCI sont suivies.

1.5 Le commissaire en chef.

Un commissaire chef doit être désigné pour la compétition. Le commissaire en chef est responsable des modalités pratiques d'un concours d'obéissance et doit avoir les qualifications requises. Un commissaire qualifié doit diriger les exercices pour les classes 2 et 3. Ceci est également recommandé pour la classe 1. Si des compétiteurs étrangers participent au concours, il est recommandé de convenir qu'un langage commun pour diriger les exercices.

En classe 3, le commissaire doit être capable de conduire les exercices en anglais ou dans un langage accepté par tous.

Si les exercices sont répartis et jugés par deux juges ou plus, il devrait y avoir un nombre égal de commissaires. Il devrait y avoir au moins 1 commissaire par ring. **(Voir article 5.2 des règles nationales)**

1.6 Gestion de la compétition

Les concours d'obéissance sont sous la direction du (chef) juge de la journée et du commissaire en chef. S'il y a plus d'un juge lors d'une compétition, l'un des juges est nommé juge en chef et président du jury.

Si des incidents non traités dans ce règlement et ces directives se produisent, le juge (ou jury dirigé par le juge en chef) décide comment procéder ou comment évaluer l'incident.

1.7 Obligations des conducteurs et équipement des chiens

Les obligations d'un conducteur en tant que concurrent commencent lorsque le conducteur arrive sur le lieu de la compétition et se terminent après la cérémonie de remise des prix finale. Les conducteurs doivent se conformer au règlement et aux directives comme indiqué. Les conducteurs doivent avoir un comportement exemplaire et être vêtus de façon décente.

Le juge peut disqualifier un conducteur de la compétition s'il ne respecte pas les règles ou se comporte de manière inconvenante. La décision du juge est définitive et aucun compétiteur ne doit contester les décisions du juge.

Les concurrents doivent se présenter sur le lieu de la compétition 30 minutes avant le début du concours.

Il est interdit de punir le chien.

Seuls les colliers ordinaires (coulissants ou à boucle) sont autorisés. Les colliers à pointes, ou électriques et les autres objets contraignants comme les muselières sont interdits. Cette interdiction s'applique du début, jusqu'à la fin de la compétition.

Les couvertures, manteaux, harnais, imperméables, chaussures, bandages, rubans,...etc. sur le chien sont interdits pendant l'épreuve.

Le concurrent devra avoir le chien à sa gauche pendant et entre les exercices. En cas de problème physique ou d'infirmité, le concurrent est autorisé à avoir le chien à sa droite pendant et entre les exercices. Cependant, le compétiteur ou son chef d'équipe doit discuter de cet arrangement avec le juge avant le début de la compétition. Tous les juges concernés doivent être informés et l'effet sur la notation doit faire l'objet d'un accord si plusieurs sont impliqués. Les arrangements exceptionnels doivent être justifiés et ne doivent causer aucun tort aux autres chiens et concurrents. Par exemple, si un concurrent est dans un fauteuil roulant, il sera placé en bout de ligne dans les exercices de groupe afin qu'aucun autre chien ne doive passer devant.

1.8 Comportement des chiens/disqualification

Un chien qui, à n'importe quel moment de la compétition (avant, pendant ou après sa performance), mord, tente de mordre, attaque ou tente d'attaquer des personnes ou d'autres chiens est disqualifié du concours. Tous les points sont perdus même si le chien a terminé son parcours. Lors d'un concours sur deux jours, la disqualification est également valable pour le deuxième jour et le chien ne peut pas concourir.

L'incident est noté dans le carnet de travail du chien et un rapport doit être envoyé à l'organisation canine nationale pour laquelle le chien concourt ainsi qu'à l'organisation canine nationale du pays organisateur de la compétition.

En plus des actions mentionnées ci-dessus, les règles nationales doivent être respectées.

1.9 Autres règles

Lors de la mise en place du terrain de la compétition et après le traçage, un concurrent n'est pas autorisé à y pénétrer avec son chien, à moins d'avoir obtenu la permission d'une personne habilitée (juge ou commissaire chef).

Dans les exercices de groupe (exercice 1) de la classe 1 et 2, le minimum de chiens par groupe est de 3, le maximum de 6. Dans un concours où le nombre de chiens n'est pas divisible par 6, le juge peut composer 2 groupes de 7 chiens.

En classe 3, le minimum de chiens par groupe est de 3 et le maximum de 4, sauf s'il n'y a que 5 chiens dans la classe 3.

2. Organisation pratique et équipements

Déroulement du concours, nombre de participants, dimensions du ring et matériel nécessaire

2.1 Déroulement de la compétition

Le juge (juge en chef, juge référent, président du jury) a le droit, après avoir consulté le comité d'organisation, de décider l'ordre des exercices de la compétition et leur regroupement. L'ordre doit être le même pour tous les concurrents.

2.2 Temps journalier de jugement et nombre de concurrents

La compétition doit être planifiée pour que la fonction de juge ne dure pas plus de 5 heures environ par jour.

Les règles nationales du pays organisateur doivent être respectées.

Il faut noter que le temps nécessaire pour juger un certain nombre de chiens dépend de l'organisation de la compétition, du commissaire, du juge et des races participantes.

Temps de jugements approximatifs :

Classe 1 : Il est recommandé qu'un juge se limite à environ 30 chiens par jour en Classe 1. Juger 6 chiens prend approximativement une heure.

Classe 2 et 3 : Il est recommandé qu'un juge se limite à environ 25 chiens par jour en classes 2 et 3. Juger 7 chiens prend environ deux heures.

Si plusieurs juges sont nommés, chacun jugera les exercices qui lui sont désignés pour tous les chiens participants. Dans ce cas, le nombre de chiens peut être plus important.

2.3 Taille du ring d'obéissance et quantité d'exercices

La taille du terrain d'obéissance pour une compétition en salle devrait être au moins de 20m x 30m en classes 2 et 3. Si la compétition se déroule à l'extérieur, la taille idéale du terrain est d'au moins 25m x 40m. En classe 1, le terrain peut être légèrement plus petit. Le ring peut aussi être plus petit si les épreuves sont réparties sur 2 terrains ou plus et que les exercices nécessitant moins d'espace soient regroupés. Le terrain doit être tracé de façon claire. C'est au juge de décider si la taille du

terrain est acceptable ou non. Toutes les dimensions indiquées dans les exercices sont approximatives.

2.4 Equipement

Il est de la responsabilité du comité d'organisation de tenir à disposition l'équipement suivant, ainsi que les règles, les directives et toute autre instruction nécessaire sur le lieu de la compétition.

2.4.1. Haies

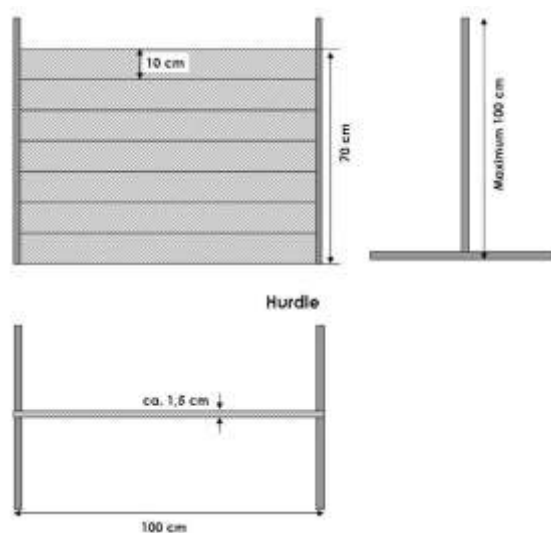
a) Un obstacle aveugle large d'environ 1m et réglable en hauteur de 10 à 70cm, avec des planches de 10cm est nécessaire. Les montants latéraux doivent être d'environ 1m. Contrairement à une haie d'agility, ce sautoir ne doit pas avoir de prolongements latéraux. Cette haie est nécessaire dans toutes les classes.

b) Un obstacle ouvert large d'environ 1m et réglable en hauteur de 10 à 70cm. Les montants latéraux doivent être d'environ 1m de hauteur. L'obstacle devrait être construit pour qu'il soit ouvert c'est-à-dire, qu'il y ait seulement une barre de chute (planchette d'approximativement 3 à 5cm de haut, ou une barre ronde d'approximativement 3 à 5cm de diamètre) à la hauteur exigée, et une barre reliant les montants latéraux, au niveau du sol. Il devrait seulement y avoir des supports pour la barre de chute. Les supports devraient être placés pour que le chien puisse faire tomber la barre. Les supports devraient être légèrement concaves pour que le vent ne fasse pas tomber la barre de chute.

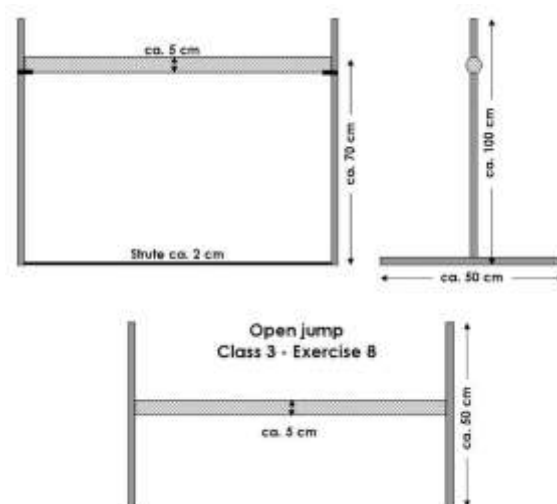
Schéma des haies des exercices 1.9 – 2.9 et 3.8

La hauteur maximum pour la classe 1 est de 50cm, et pour les classes 2 et 3, la hauteur maximum est de 70cm. Les montants latéraux ont une hauteur de 100cm, et les pieds ont une longueur d'environ 50 à 70cm, pour assurer une bonne stabilité de l'ensemble. La barre de la haie de l'exercice 3.8, doit être posée librement de manière à pouvoir tomber.

Haie des Exercices 1.9 – 2.9 -3.8



Haie des Exercices 3.8



2.4.2. Objets

- a) Trois séries d'apportables en bois. Chaque série incluant trois apportables de taille identique pour la classe 3. Pour la classe 2, seulement deux d'entre eux seront nécessaires, et un seul de chaque taille pour la classe 1. Chaque série diffère en taille et poids afin de convenir aux différentes tailles de races, les petites, les moyennes et les grandes races. Le poids du plus gros ne doit pas être de plus de 450g. Cependant le conducteur peut choisir la taille qu'il préfère.
- b) Des apportables métalliques de 3 tailles différentes avec un poids maximum de 200g environ pour le plus gros. Les tailles des haltères disponibles doivent être en proportion de la taille des races (petite - moyenne - grande). Cependant, le concurrent peut choisir la taille qu'il préfère.
- c) Des objets en bois d'environ 2cm x 2cm x 10cm sont nécessaires pour les classes 2 et 3.
- + En classe 2, le nombre d'objets est de 6 fois le nombre de chiens en compétition
 - + En classe 3, le nombre d'objets est de 8 fois le nombre de chiens en compétition.

2.4.3. Autres équipements.

- a) Un panneau d'affichage des feuilles de pointage devrait être disponible.
- b) Un panneau où les positions à distance seront écrites ou dessinées ou un panneau d'affichage électrique
- c) Craie, bandes ou tout autre moyen de marquage qui pourrait être utilisé pour identifier un carré et les cercles.
- d) Un nombre suffisant de marqueurs et de cônes doivent être disponibles pour indiquer par exemple les lieux de départ et de fin d'exercices, le cas échéant, et les lieux des exercices tels que les lieux de changement de direction, etc.
- e) Les marqueurs et les cônes doivent être appropriés. Leur taille, leur visibilité et leur couleur, doit être envisagée en fonction de leur destination. (c'est-à-dire sont-ils destinés au chien, au conducteur, et au juge ou au commissaire).
- f) Par exemple, les cônes pour les coins du carré devraient mesurer environ 15cm et être visibles depuis le départ de l'exercice.
- g) Le point de blocage de l'exercice 6 de la classe 3 peut être indiqué par un petit marqueur (un disque d'approximativement 10cm de diamètre ou un carré de 10cm de côté) et le point de blocage de l'exercice 7 de la classe 3 doit être indiqué par un cône de 15cm environ.
- h) Il faudrait également un cône d'environ 15 à 40cm de haut pour la classe 1 et un cône d'environ 40cm de haut pour la classe 3.

3. Récompenses et progression

Classe 1 & 2 & 3

1 ^{er} Prix	256 - 320 points	80% Excellent
2 ^{ème} Prix	224 - moins de 256 points	70% Très bon
3 ^{ème} Prix	192 - de 224 points	60% Bon

Un chien qui a obtenu le qualificatif « excellent » (1^{er} prix) dans une classe, dans un pays, est autorisé à concourir dans la classe suivante. **(Voir article 2.4 des règles nationales)**

C'est aux règles nationales d'indiquer combien de concours sont autorisés dans une classe après que le chien ait obtenu son premier excellent.

Cependant, un chien est autorisé à concourir dans une classe jusqu'à ce qu'il ait atteint 3 fois l'excellent par pays. **(Voir article 2.4 des règles nationales)**

Il appartient aux directives nationales de décider quels trophées, diplômes, rubans ou rosettes seront délivrés.

Les couleurs des rubans et des rosettes d'obéissance, toutefois, sont traditionnellement noire – rouge – jaune.

Si 2 chiens ou plus finissent avec le même nombre de points et qu'il est souhaitable de les départager, le résultat des exercices 3, 5 et 6 doivent être additionnés. Si cette addition donne le même nombre de points, ces exercices devront être recommencés.

4. Exercices et coefficients

Il est recommandé que les programmes nationaux d'obéissance incluent une classe débutante ou novice que le chien devra passer avant d'entrer en classe 1.

Classe 1	Exercice	Coeff.
1	Absence assise en groupe pendant 1 minute, conducteur à vue	3
2	Suite au pied	3
3	Blocage debout en marchant	3
4	Rappel	3
5	Blocage Assis ou Coucher en marchant	2
6	En avant dans le carré et couché	3
7	Rapport d'un apportable en bois	4
8	Positions à distance	3
9	Rappel et saut de haie	3
10	Envoi autour d'un cône et retour	3
11	Impression générale	2
	Total	32

Classe 2	Exercice	Coeff.
1	Absence couchée en groupe pendant 2 minutes, concurrent hors vue	2
2	Suite au pied	3
3	Blocage debout / assis / coucher en marchant	3
4	Rappel avec blocage debout	4
5	En avant dans le carré, couché et rappel	4
6	Rapport d'objet directionnel	3
7	Odorat et rapport	4
8	Positions à distance	4
9	Saut de haie avec rapport d'objet métallique	3
10	Impression générale	2
	Total	32

Classe 3	Exercice	Coeff.
1	Absence assise en groupe pendant 2 minutes, conducteur hors vue	2
2	Absence couchée en groupe pendant 1 minute et rappel	2
3	Suite au pied	3
4	Debout, assis, couché en marchant	3
5	Rappel avec blocage debout et couché	4
6	En avant avec directions, couché et rappel	4
7	Rapport d'objet directionnel	3
8	Envoi autour d'un cône, positions, rapport d'objet et saut de haie	4
9	Odorat et rapport	3
10	Positions à distance	4
	Total	32

5. Règles et directives générales pour organiser et juger les exercices.

Les règles et directives d'exécution et de jugement des exercices comprennent :

- a) Une partie générale qui concerne l'exécution et les jugements de tous les exercices en classe 1 - 2 - 3
- b) Une partie qui décrit l'exécution des exercices en individuel

Sauf indication contraire dans les exercices individuels, ces règles générales et directives d'exécution et de jugement sont applicables à tous les exercices.

Si des incidents non prévus par ce règlement et directives, se produisent, le juge décide comment procéder et comment évaluer. La décision du juge est définitive et aucun concurrent ne peut la contester.

5.1 Les points attribués.

Les exercices d'obéissance sont notés comme suit :

0 - 5 - 5½ - 6 - 6½ - 7 - 7½ - 8 - 8½ - 9 - 9½ - 10

La disqualification conduit à la cessation de la performance et à la perte de tous les points attribués. Le chien ne peut pas continuer les exercices restants de l'épreuve.

Rater un exercice conduit à la perte de tous les points de cet exercice spécifique. Le chien peut continuer les exercices restants.

5.2 L'utilisation des cartons jaunes et rouges.

En classe 3 les cartons jaunes et rouges sont utilisés.

Le carton jaune indique un avertissement sur la base des actions du conducteur ou du chien.

Si le juge montre un carton jaune, **10 points sont retirés** du score final. Si le juge montre un deuxième carton jaune, la disqualification suit.

Un **carton rouge** indique la disqualification.

5.3 L'utilisation d'un carton jaune/rouge en compétition avec plusieurs juges.

5.3.1. Deux juges ou plus sur des rings séparés.

a. Quand 2 juges officient séparément (2 rings, différents exercices), un carton rouge (le premier) conduit à la disqualification.

b. Si l'un des juges a montré un carton jaune sur un exercice, par exemple dans le premier ring, les autres juges (deuxième ou troisième juge) ne doivent pas en être informés. Tous les juges travaillent indépendamment. Le carton jaune est noté et si un carton jaune est montré par un des juges suivants (deuxième ou troisième), la secrétaire le note et informe ensuite le juge qu'un carton jaune avait déjà été donné plus tôt. Il y a donc disqualification. Evidemment 2 cartons jaunes donnés par le même juge entraînent également une disqualification.

5.3.2. Deux juges ou plus dans le même ring.

Si l'un des juges veut avertir (carton jaune) ou disqualifier (carton rouge) un concurrent, il en informe les autres et l'ensemble du jury décide. C'est de préférence au juge en chef (président du jury) de montrer le carton, s'il est dans le ring.

5.4 Directives générales pour exécuter et juger les exercices.

Ces directives sont suivies dans tous les exercices sauf indication contraire dans la description des exercices.

5.4.1. Exécution des exercices.

a) Les règles nationales peuvent indiquer que tous les chiens doivent être vérifiés avant qu'ils ne soient autorisés à entrer sur le ring et pourraient également indiquer que le juge devrait être autorisé à toucher les chiens. **(Voir article 2.5 des règles nationales)**

b) Le juge peut choisir dans quel ordre les exercices sont effectués. L'ordre doit être le même pour tous les concurrents.

c) Les exercices commencent et se terminent avec le chien en position au pied. La position au pied est définie comme la position assise à gauche du conducteur.

d) Le conducteur marche au pas normal dans tous les exercices à l'exception de la suite au pied.

e) Tous les exercices commencent lorsque le commissaire a dirigé le conducteur et le chien au point de départ, que le chien est assis en position de départ et que le commissaire a annoncé « L'exercice commence » ou « Début d'exercice ».

f) Le conducteur devrait commander son chien en position au pied au point de départ et être prêt à commencer l'exercice, dans un temps très court. En classe 1, la tolérance peut être un peu plus grande que dans les classes 2 et 3 où les conducteurs devraient être préparés à avoir leurs chiens en position au pied et commencer l'exercice très rapidement après avoir atteint le point de départ.

g) Tous les exercices sont terminés lorsque le commissaire a annoncé « Exercice terminé » ou « Merci ».

h) Dans tous les exercices, si cela n'est pas indiqué dans la description de l'exercice, le commissaire donne la permission au conducteur de commander le chien à toutes les phases de l'exercice, même si cela n'est pas systématiquement écrit à tous les exercices.

i) C'est au conducteur de décider s'il doit ou non donner un deuxième commandement et du moment où le donner.

j) Les commandements du commissaire mentionnés dans ce règlement sont juste des exemples. Il est important que les commandements soient clairs pour les conducteurs.

k) Il n'est pas permis d'indiquer ou de montrer les lieux et les directions au chien avant d'arriver au point de départ, au point de départ ou pendant les exercices (autre que ce qui est autorisé dans le déroulement de l'exercice en cours). Une telle attitude entraîne la perte de l'exercice.

l) En classe 1, le conducteur peut rentrer sur le terrain avec son chien en laisse. Durant toute l'épreuve, le conducteur doit tenir la laisse invisible pour le chien. Le conducteur peut également la laisser sur la table de jugement ou à l'extérieur du ring. Le conducteur peut remettre la laisse au chien après l'épreuve quand il quitte le terrain.

m) En classe 2 et 3, le conducteur doit retirer la laisse du chien à l'extérieur du ring ou à la table de jugement.

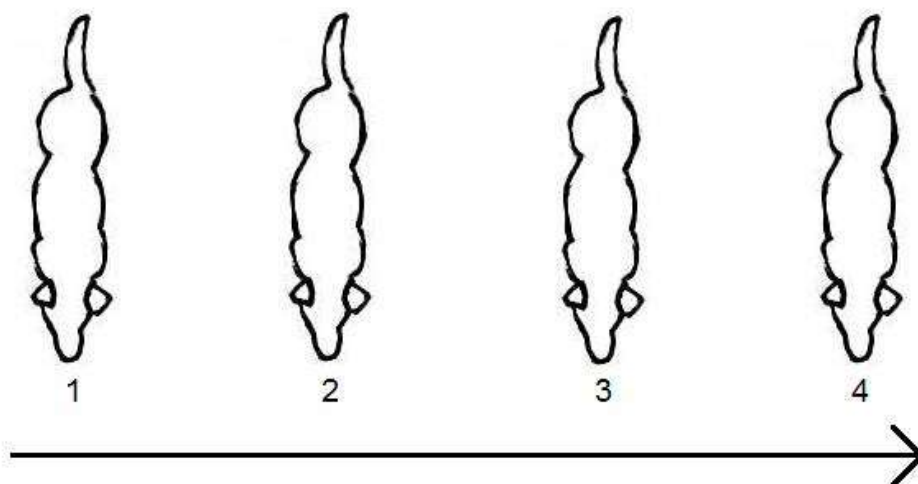
n) Le chien doit être à gauche du conducteur entre les exercices. Le chien n'a pas obligation d'être en position « au pied » et prêt à être commandé, mais il devrait être à côté du conducteur et sous contrôle. Si pour une raison ou une autre, il y a un retard lors du passage d'un exercice à l'autre, il est autorisé à coucher le chien, mais il ne pourra pas être rappelé de cette position pour poursuivre les exercices.

o) Le conducteur doit se déplacer normalement en utilisant des chemins directs. Tout mouvement indéfini ou ambigu, tout geste exagéré, tout signal ou langage corporel et tout mouvement anormal des extrémités (bras, mains, pieds) seront pénalisés. Quarts de tours et demi-tours doivent être à 90° et 180° et, après les ½ tours le conducteur doit retourner approximativement sur son chemin d'origine.

p) Dans les exercices où l'on passe à côté du chien, la distance entre le chien et le conducteur devrait être d'environ 0,5m. Le conducteur peut dépasser le chien de chaque côté sauf indication contraire dans l'exercice.

q) Les directions « droite » et « gauche » (par exemple lors du rapport directionnel), sont définies selon la position du conducteur, par exemple le conducteur regarde son côté droit ou son côté gauche quand il dirige son chien depuis le point de départ.

r) Dans les exercices de groupe, les positions sont prises depuis la gauche vers la droite, et ensuite la reprise des chiens est effectuée depuis la droite vers la gauche.



s) Le conducteur n'est pas autorisé à toucher le chien, à le caresser ou à lui donner une autre forme d'encouragement pendant les exercices. Un tel comportement se traduira par la perte de l'exercice. Un léger encouragement (par exemple en lui disant « c'est bien » ou en lui donnant 1 ou 2 caresses) est autorisé lorsque l'exercice est terminé.

t) Friandises, objets de motivation tels que les balles ou les jeux ne sont pas autorisés dans le ring ni pendant, ni entre les exercices. Si le juge constate qu'un concurrent possède ou utilise friandise ou jeux dans le ring, il sera disqualifié.

u) Dans les exercices avec direction, le conducteur n'est pas autorisé à montrer les directions ou toucher le chien au point de départ. Cela entraîne la perte de l'exercice.

v) Dans le cas d'encouragements excessifs, de réaction trop enthousiaste, d'un chien qui joue, fait le fou, saute dans les bras du conducteur, tourne autour de ses jambes etc..., le juge avertit le compétiteur et

a. En classe 1 et 2 le juge notera ce comportement dans l'impression générale.

b. En classe 3 le juge montrera un carton jaune.

c. Dans toutes les classes un second incident disqualifiera le chien .

w) Le juge a le droit d'arrêter un exercice si le chien montre une incapacité évidente ou s'il refuse son exécution. Un tel exercice est perdu.

x) Le juge a le droit d'interdire à un chien de continuer à participer à la compétition s'il ne travaille pas proprement ou s'il est la cause de perturbations par des aboiements ou des gémissements continus.

y) Aboier ou gémir durant un exercice a également une influence sur les points attribués.

z) En cas d'aboiements ou de gémissements pendant ou entre les exercices, le juge peut donner un premier avertissement et

a. En classe 1 et 2 noter ce comportement dans l'impression générale.

b. En classe 3 montrer un carton jaune.

c. Si ce comportement perdure, le juge disqualifiera le chien.

aa) La hauteur de tous les sauts ne devra pas être supérieure à la hauteur du chien au garrot et donc la hauteur des haies devra être augmentée ou diminuée en conséquence.

5.4.2. La suite au pied.

a) La suite de chaque classe est réalisée sans laisse.

b) Le chien sans laisse doit suivre volontairement le conducteur, marcher à sa gauche, avec son épaule au niveau du genou du conducteur, et suivre le conducteur sur une ligne qui lui est parallèle. Le conducteur doit bouger ses bras et ses pieds de façon naturelle pendant l'exercice.

c) Dans les exercices de suite au pied, le conducteur peut choisir de faire des demi-tours (à 180°) vers la droite ou vers la gauche. Le « demi-tour à l'allemande » est également acceptable (le chien est autorisé à tourner autour du conducteur très près par la droite). Le conducteur doit, quand il fait un demi-tour, marcher approximativement le long du même chemin que celui pris à l'aller.

d) Les $\frac{1}{4}$ de tours à droite et à gauche durant la suite au pied doivent être perpendiculaires (90°). Le conducteur ne doit pas tourner la tête, ne devrait pas tourner ses épaules ou utiliser un autre langage corporel ou donner un signal avec ses pieds.

e) Le commandement « au pied » peut être donné à tous les démarrages, aux changements d'allure, lors des petits pas dans les différentes directions et dans les demi-tours sur place.

f) Quand le conducteur s'arrête, le chien doit prendre la position de base immédiatement et sans commandement.

5.4.3. Commandements et gestes.

a) Le commandement « au pied » peut être donné à chaque démarrage d'exercice et le commandement « reste » est autorisé dans les exercices où le conducteur quitte ou se détourne du chien.

b) Les commandements sont des commandements verbaux. Dans certains cas, des gestes peuvent se substituer à un commandement verbal ou être donnés simultanément à un commandement verbal. Si tel est le cas, ce sera indiqué dans l'exercice. Quand les gestes sont utilisés, ils doivent être courts, pas plus longs qu'un commandement verbal et ne pas comporter d'autres langages corporels. Une ou deux mains peuvent être utilisées.

c) Les commandements indiqués dans ces directives sont des recommandations. Tout autre terme suffisamment court est acceptable comme commandement.

d) Le concept du langage corporel signifie bouger votre corps (pas nécessairement faire un pas), se pencher ou tourner le corps, la tête ou les épaules aussi bien que donner les signaux avec ses pieds. Cela fait perdre des points en fonction de leur importance et de la situation.

e) Faire un pas lors d'un commandement fait perdre l'exercice.

f) Dans les exercices où commandements ou gestes sont autorisés, le conducteur doit informer le juge avant le début de l'exercice de l'utilisation de gestes. Cela n'est pas nécessaire si commandements et gestes sont autorisés simultanément.

g) Les gestes ne sont jamais autorisés lorsque le chien est à côté du conducteur en position de base. Cela entraîne une forte réduction de points, la perte pouvant être de 2-4 points en fonction de l'intensité, de la situation et de la durée. S'il y a langage corporel en plus, la perte est encore plus importante.

h) Dans les exercices où le chien est dirigé ou a besoin d'être redirigé, un geste est autorisé simultanément à un commandement verbal quand le chien est à distance. Ceci est indiqué par des crochets []. Ces exercices ou parties d'exercice sont courir autour du cône, se diriger dans un cercle ou un carré et se diriger pour rapporter le bon apportable. Il ne devrait pas avoir de perte de points pour un geste qui est simultanément, uniquement pour les commandements supplémentaires ou les commandements de redirection.

i) Le nom du chien peut être combiné au commandement dans les exercices de rappel et les situations de rappel. Le nom et le commandement doivent être étroitement liés afin qu'ils ne donnent pas l'impression de 2 commandements distincts. Il est également autorisé de n'utiliser que le nom du chien.

5.4.4. Exercices de rappel et de rapport d'objet.

a) Dans les exercices de rappel et de rapport d'objet, le chien est autorisé à venir directement en position de base ou à se mettre d'abord assis devant le conducteur. S'il s'assoit devant le conducteur, le chien doit, avec commandement (après permission du commissaire), rapidement prendre sa position au pied, en passant tout près du conducteur. Cela vaut également pour le saut de haie.

b) Dans les exercices de rappel et de rapport d'objet, le juge n'a pas besoin de savoir si le chien doit prendre sa position de base immédiatement ou après s'être assis devant. Si l'exercice a été élégamment réalisé, la totalité des points peuvent être attribués indépendamment du protocole de retour choisi.

c) Si un apportable est involontairement jeté à un endroit peu satisfaisant (s'il rebondit à l'extérieur du ring, s'il n'est pas accessible, ou s'il se trouve à une trop courte distance), il peut être relancé. Il en résulte cependant une perte de 2 points. Si le second lancé n'est pas réussi, l'exercice est perdu.

d) Il n'est pas autorisé de laisser le chien s'emparer de l'objet/apportable avant l'exercice. Si cela se produit, pas plus de 5 points ne seront attribués en classe 1, et dans les classes 2 et 3 l'exercice est perdu.

e) Le conducteur est libre de choisir la taille de l'apportable avec lequel il va travailler.

5.5 Jugement des exercices.

a) Le jugement d'un exercice commence lorsque le conducteur a pris sa position au point de départ avec son chien en position de base, et que le commissaire dit « l'exercice commence ». Le jugement d'un exercice se termine quand le commissaire a annoncé « Fin de l'exercice » ou « merci ».

b) Tout écart de l'idéal doit être pénalisé : tout commandement supplémentaire, double commandement, langage corporel, écart lors de la position de base, travers lors des mouvements parallèles...

c) Il est important que le chien soit joyeux et prêt à obéir aux commandements.

d) Pour juger la vitesse, la race doit être prise en considération. L'idéal n'est pas le même pour toutes les races. Quand un chien réagit instantanément et spontanément aux commandements, a les allures typiques de sa race, maintient son allure et montre un intérêt à ce qu'il fait, il devrait être récompensé par la totalité des points s'il n'y a pas d'autres fautes à déduire.

e) La règle générale est que, pour un deuxième commandement, 2 points devraient être déduits et un troisième commandement fait perdre l'exercice, ou dans certains cas une partie de celui-ci. Dans les exercices avec des commandements de direction ou de positions à distance, 1 à 2 points seront ôtés pour un second commandement. Voir les directives de ces exercices.

f) Toute punition du chien entraîne la disqualification.

g) Si le conducteur touche son chien durant l'exercice, l'exercice est perdu (0 point).

h) Si le fait de toucher le chien pendant ou entre les exercices peut être interprété comme une punition, le conducteur et le chien sont disqualifiés.

i) Si un chien ne prend pas la position de base ou la position de départ d'un exercice (exemple assis ou coucher), l'exercice est perdu (0 point).

j) Si le chien ne prend pas la position de base (assis) à la fin de l'exercice, pas plus de 7 points seront attribués.

k) Si le chien n'est pas assis calmement à côté de son conducteur au début de l'exercice, pas plus de 8 points ne seront attribués.

l) Si le conducteur fait un pas lors d'un commandement, l'exercice est perdu (0 point).

m) Si un chien touche son conducteur (doucement, légèrement) dans les exercices de rappel ou de rapport d'objet lorsqu'il s'assoit devant le conducteur ou quand il vient se mettre en position de base / quand il vient se placer à côté du conducteur, 1 à 2 points doivent être ôter. S'il heurte ou percute le conducteur, pas plus de 7 points peuvent être attribués.

n) Aboyer, même occasionnellement durant un exercice fait perdre des points. Pas plus de 7 points peuvent être attribués dans le cas d'un aboiement occasionnel, et si le chien aboie de manière exagérée ou continue, l'exercice est raté (0 point). Même s'il y a seulement un aboiement très court, au début ou la fin de l'exercice (Exemple : expression de l'enthousiasme), au moins 1 point devrait être déduit. Si l'aboiement est continu et répété dans plusieurs exercices, il y a disqualification. La même règle est appliquée pour les gémissements.

o) Aboyer ou gémir pendant un exercice doit toujours être pénalisé, même s'il n'y a qu'un seul très court aboiement en début d'exercice (exprimant peut-être de l'enthousiasme), au moins 1 point doit être ôté.

p) Contrôler le chien en le tenant par le collier entre les exercices conduit à un avertissement et à une réduction de points dans l'impression générale et en classe 3 à un carton jaune.

q) Si le chien se soulage dans le ring :

- En classe 1 durant un exercice, l'exercice est perdu (0 point) et l'impression générale est perdue (0 point)
- En classe 1 entre les exercices, l'impression générale est perdue (0 point)
- En classe 2 et 3 pendant ou entre les exercices, le chien est disqualifié.

5.6 Anticipation d'un commandement ou commencement d'un exercice trop tôt.

a) Si un chien anticipe un commandement (par exemple ne tient pas la position de base correctement : sursaute, se lève mais n'avance pas) lors du démarrage de l'exercice, pas plus de 8 points peuvent être attribués.

b) En classe 1 (dans les exercices où le chien est envoyé loin du conducteur) si le chien quitte le conducteur (commence l'exercice) après le début de l'exercice, mais avant le commandement du conducteur (par exemple au commandement du commissaire), le conducteur peut rappeler le chien 1 fois. S'il revient et exécute l'exercice maximum 6 points peuvent être attribués. S'il ne revient pas mais continue l'exercice, l'exercice est raté (0 point).

c) En classe 2 et 3, si le chien commence l'exercice (quitte le conducteur) avant le commandement, il n'y a pas de possibilité de rappel et l'exercice est raté (0 point).

5.7 Sortir du ring ou quitter le conducteur.

Sortir du ring

- En classe 2 et 3, si un chien sort du ring pendant ou entre les exercices et est hors de contrôle, il est disqualifié.
- En classe 1, si le chien sort du ring pendant ou entre les exercices et est hors de contrôle, le conducteur est autorisé à rappeler son chien 2 fois. S'il revient, ils peuvent continuer la compétition, mais ce sera noté dans l'impression générale et entraînera une perte sévère

de points. L'exercice concerné est perdu (0 point). Si le chien quitte le ring une seconde fois, la disqualification suit.

Quitter le conducteur sans quitter le ring

- En classe 2 et 3, si le chien quitte le conducteur lors d'un exercice (interrompt l'exercice) ou entre les exercices et est hors de contrôle, mais ne quitte pas le ring, le conducteur peut rappeler le chien (1 fois) sans quitter sa position. Si le chien revient au conducteur, l'exercice est perdu (0 point) mais le conducteur et le chien peuvent continuer l'exercice suivant. En classe 2 cela entraîne une sévère perte de points à l'impression générale. En classe 3 cela entraîne un avertissement. Le juge montrera un carton jaune. Si le chien ne revient pas ou s'il recommence une deuxième fois, la disqualification suit (dans les classes 2 et 3). En classe 3 le juge montrera un carton rouge.
- En classe 1 si le chien quitte le conducteur pendant ou entre les exercices et est hors de contrôle, le conducteur peut rappeler le chien 2 fois sans quitter sa position. Si le chien retourne au conducteur, il peut continuer la compétition, mais ce sera noté dans l'impression générale et entraînera une sévère perte de points. L'exercice concerné est perdu (0 point). Si le chien quitte le conducteur une deuxième fois, la disqualification s'ensuit.

5.8 Exercices de rapport d'objet.

Tombé de l'apportable/objet

Si le chien laisse tomber l'apportable/objet, mais le ramasse de sa propre initiative, pas plus de 7 points seront attribués. Si un commandement supplémentaire « apporte » doit être donné pour que le chien ramasse l'objet tombé, le maximum est de 5 points. Si le chien tombe l'objet à côté du conducteur et que le conducteur le ramasse sans faire un pas, 5 points peuvent être attribués en supposant que le chien prenne sa position de base correctement. Si l'objet est tombé à cause de la négligence du conducteur après l'ordre de remise, pas plus de 7 points seront attribués.

Mâchonner ou mordre l'apportable/objet

Mâchonner ou mordre l'apportable/objet est pénalisé par une perte de 2-3 points. Si le mâchonnage est important, pas plus de 5 points seront attribués. Un mâchonnage très important ou la destruction de l'apportable/objet entraîne la perte de l'exercice (0 point). Cependant il ne devrait y avoir aucune pénalité si le chien reprend une meilleure prise en gueule une fois.